15ème Session

Annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière

Beyrouth,

les 1er, 2 et 3 Juin 2016

IFREFI
Institut Francophone de la Régulation Financière

هيئة الاسواق المالية
CAPITAL MARKETS AUTHORITY

15ème Session Annuelle d'IFREFI Conférence 2016

Note d'Accueil

L'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA) ; sous le patronage de son Président le Gouverneur de la banque du Liban, S.E. Riad T. Salamé, a le privilège de vous accueillir au lancement de la 15ème session annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI).

L'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA), en tant que nouveau régulateur des marchés de capitaux concentre sa mission sur deux objectifs principaux; la promotion et le développement des marchés de capitaux au Liban et la protection des investisseurs. Dans cette perspective, ce rendez-vous qui est devenu un évènement incontournable du calendrier des régulateurs des marchés de capitaux, réunira les présidents des autorités de régulation francophones dans le but d'échanger sur l'évolution des marchés financiers, de prendre connaissance des résultats des divers travaux de recherche, de mettre en commun les différentes analyses relatives à l'activité financière internationale ainsi que de débattre des projets de réforme dans le domaine des marchés financiers.

Lors de cette session à Beyrouth et dans le cadre des tables rondes, plusieurs thèmes d'actualité seront discutés dont celui du « Financement des PME/ETI par les marchés financiers » et celui des "opportunités et des enjeux de ces financements ». Cette réunion est ainsi une occasion de mettre l'accent sur la nécessité de la protection des investisseurs et de discuter du rôle et des pouvoirs dont le régulateur est investi pour améliorer les pratiques des émetteurs et de restaurer la confiance dans le secteur.

Vous trouverez dans cette brochure une brève description des profils et la biographie des professionnels et des experts qui participent à cet évènement et qui ont, chacun dans son domaine, joué un rôle dans le développement des marchés de capitaux et le renforcement des capacités pour promouvoir une réglementation efficace. Nous espérons que cette réunion sera fructueuse et contribuera à l'établissement d'un cadre réglementaire moderne, actif et transparent.

Merci pour votre participation à cet événement, et nous vous souhaitons une discussion fructueuse et productive.

L'AUTORITE DE SUPERVISION DU MARCHE DES CAPITAUX

(CMA)

L'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA) est un organisme indépendant, autonome réglementaire établi par la loi numéro 161 relative aux marchés de capitaux, ratifiée le 17 août 2011. La principale responsabilité L'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA), est de réglementer, superviser, surveiller et autoriser les activités du marché des capitaux libanais, conformément à la loi libanaise relative aux marchés de capitaux 161/ 2011

L'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA), a deux principaux objectifs qui soulignent sa mission stratégique et sa vision: (I) la promotion et le développement des marchés de capitaux libanais; et (II) la protection des investisseurs contre les activités frauduleuses, et cela à travers l'émission de règlementations conformes aux meilleures pratiques internationales, ainsi qu'à travers le contrôle adéquat et l'audit de toutes les institutions qui traitent avec les instruments financiers.

Conformément à la loi, l'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA),publie des règlementations et supervise les marchés financiers dans le but de réduire le risque systémique sur le marché, tout en œuvrant à développer et promouvoir l'utilisation des marchés de capitaux au Liban. La gestion des risques se fait à travers la promotion d'un cadre réglementaire transparent et le contrôle complet du système financier, ce qui permet à l'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA) d'identifier les risques potentiels capables systématiquement d'endommager les marchés financiers, et de s'appliquer de manière préemptive pour les atténuer.

Concernant la protection des investisseurs l'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA) reconnaît que l'émission de règlements diligents en son nom est très importante pour un fonctionnement sûr et efficace du marché.

Dans le cadre de son mandat, l'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA) met également l'accent sur l'éducation des investisseurs en vue de renforcer la sensibilisation du public aux marchés financiers et aux risques qui leurs sont associés. Cela permettra non seulement d'aider les investisseurs, mais aussi d'améliorer l'efficacité des marchés de capitaux, de renforcer la confiance et de réduire les risques.

Fonctions de base

La protection des investisseurs et l'organisation des activités professionnelles

1. Protéger les investisseurs contre les pratiques illégales, irrégulières ou déloyales, y compris l›interdiction des opérations d'initiés directes ou indirectes.
2. Organiser la divulgation d'informations aux personnes qui distribuent des instruments financiers au public.
3. Organiser les activités professionnelles des personnes qui effectuent des opérations relatives aux instruments financiers, et surveiller leur respect de l›éthique professionnelle.

L'organisation des marchés de capitaux et la réduction des risques systémiques

1. Organiser et développer les marchés financiers au Liban, et promouvoir leur utilisation par les investisseurs et les émetteurs au Liban et à l'étranger.
2. Réduire les risques systémiques sur les marchés financiers.

Licences

1. Accorder des licences aux courtiers qui fournissent des services aux investisseurs et aux émetteurs.
2. Accorder des licences aux agences de notation financière.
3. Définir et réguler les fonctions financières des agences de notation et leur processus de travail.
4. Accorder des licences aux organismes de placement collectif, y compris les fonds communs de placement qui investissent dans la titrisation.

Réglementer et surveiller le travail des bourses

1. Réglementer et contrôler le travail des bourses agréées, et des personnes qui fournissent des dépôts, des compensations ou des services de règlement.
2. Définir le cadre réglementaire général pour lister les instruments financiers et approuver leur négociation sur les marchés boursiers.

La surveillance et la responsabilité juridique

1. Sanctionner les infractions administratives à la présente loi et à ses règles de mise en œuvre.
2. Initier une action en justice contre tout délit d›initié, et contre la circulation de l›information fausse ou trompeuse sur les valeurs mobilières, sur les instruments financiers ou sur leurs émetteurs.

L'INSTITUT FRANCOPHONE DE LA REGULATION FINANCIERE

(IFREFI)

Conscientes des liens privilégiés tissés par l›usage commun de la langue française, les autorités de régulation des marchés financiers de l›espace francophone ont créé l'Institut francophone de la régulation financière (IFREFI) en juin 2002 à Rabat.

Avec l'adhésion des autorités de Maurice et du Vietnam, l'IFREFI, dont le secrétariat est assuré par le régulateur des marchés financiers français, l'AMF, réunit désormais 19 membres rassemblant 29 pays.
L'Institut francophone a pour mission de promouvoir la formation, la coordination et la coopération technique entre ses membres, ainsi que l'étude de toute question relative à la régulation financière. Il favorise le renforcement des liens professionnels et des échanges de compétences entre régulateurs francophones contribuant ainsi à une meilleure harmonisation de la réglementation financière au sein de la communauté francophone.

En vertu de sa Charte, l'IFREFI est habilité à entreprendre toute action nécessaire à la poursuite des objectifs suivants

- Organiser des sessions de formation technique et professionnelle portant sur la régulation des marchés financiers au bénéfice de ses membres;
- Contribuer à la création d'instruments communs en matière d'enseignement sur les marchés financiers;
- Offrir des occasions de rencontres, d'information et d›échange entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés financiers et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique;
- Encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés financiers qu'ils surveillent;
- Réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d›un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ; et exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de sa charte.

Dans le cadre d'une réflexion menée en 2015 sur les évolutions qui pourraient être apportées à l'IFREFI, les membres sont convenus des orientations suivantes :

- Poursuivre les objectifs tels que définis dans la Charte et qui répondent aux besoins des membres ;
- Ouvrir plus encore, et dans la mesure du possible, les débats à des experts extérieurs afin d'offrir une perspective complémentaire au regard de régulateurs ;
- Mener les travaux en lien direct avec les travaux des instances internationales et aborder aussi souvent que possible des problématiques propres aux marchés « jeunes » de l'Institut ;
- Nouer des liens de coopération avec d'autres entités pertinentes ;
- Poursuite de l'élargissement de l'Institut à d'autres pays francophones dotés de marchés financiers et membres de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

L'IFREFI se réunit au moins une fois par an à l'invitation de l'un de ses membres. Des séminaires de formation sont également organisés à destination des collaborateurs des autorités membres sur des thèmes tels que la réglementation des fonds d'investissements, le contrôle de l'information financière par le régulateur, ou encore les conditions d'exercice des prestataires de services d'investissement et la lutte contre les infractions boursières.

TRAVAUX DE L'IFREFI LORS DE LA 14eme CONFERENCE ANNUELLE

TUNIS 1er ET 2 JUIN 2015

La réunion annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) s'est tenue les 1er et 2 juin 2015 à Tunis à l'invitation du Conseil du Marché Financier de Tunisie (CMF). Douze autorités étaient représentées[1].

La réunion des Présidents de l'IFREFI a montré l'ampleur des réformes menées par les régulateurs des différents pays en vue de moderniser et de sécuriser leur marché et le souci partagé par tous de mettre en place les dispositifs nécessaires pour assurer la confiance du public.

A l'invitation des membres, le Secrétaire général de l'OICV, David Wright, a partagé avec eux sa vision d'une intégration globale des marchés au sein de laquelle il estime que les régulateurs francophones ont un rôle important à jouer.

A l'issue de la réunion des Présidents, les membres de l'IFREFI et le Secrétaire général de l'OICV ont été associés à deux tables rondes organisées dans le cadre d'une session avec les représentants de la place financière de Tunis. Les débats ont porté sur les conditions permettant à une Place financière de s'internationaliser et d'attirer les investissements étrangers. De nombreux représentants de la place de Tunis avaient répondu présent.

Le séminaire des régulateurs, qui s'est tenu le lendemain, était dédié aux divers aspects de la lutte contre les infractions boursières, depuis le cadre juridique en place dans les différents pays membres de l'IFREFI, jusqu'aux régimes de sanctions en passant par les moyens nécessaires pour la surveillance.

[1] Etaient représentés : l'Algérie (COSOB), la Belgique (FSMA), le Cameroun (CMF), la Communauté économique et monétaire d›Afrique centrale (CEMAC qui rassemble 6 pays : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad – le régulateur est la COSUMAF), la France (AMF), le Liban (CMA), le Maroc (CDVM), la principauté de Monaco (CCAF), le Québec (AMF), la Roumanie (ASF), la Tunisie (CMF) et l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA, dont le régulateur, le CREPMF, rassemble 8 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

AGENDA DE LA CONFERENCE

Dialogue avec la Place financière de Beyrouth
Le financement des PME/ETI par les marchés financiers

Mercredi 1er juin 2016
15h15 - 15h45
Cérémonie d'ouverture
M. Nasser SEDDIQI Autorité Marocaine du Marché de Capitaux (AMMC)
M. Christian de BOISSIEU Autorité des Marchés Financiers (AMF France)
S.E Riad T. SALAMÉ Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA)

15h45 - 16h00
Discours introductif par M. Michel PRADA
Discours M. Riad T. SALAMÉ pour presenter cadeaux
16h00 - 16h45
Financement des PME/ETI par les marchés financiers : Opportunités et problématiques
Modérateur : M. Sami SALIBA
M. Salah ESSAYEL
M. Mircae URSACHE
M. Mory SOUMAHORO
M. Jean RIACHI
M. Maurice ISKANDAR
Questions/réponses (15 mns)
16h45 : Pause
17h00 - 17h45
Comment concilier les besoins des PME/ETI cotées et le besoin de protection des investisseurs ?
Modérateur : M. Alain BIFANI,
M. Christian de BOISSIEU
M. Mory SOUMAHORO
M. Nasser SEDDIQI
M. Fadi KHALAF
Me. Carlos ABOU JAOUDE

18h00
Discours de clôture

Riad T. Salamé

Président de l'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA), Gouverneur de la Banque du Liban

Carrière professionnelle

Entre 1973 et 1985, Riad Salamé acquiert une vaste expérience au sein de la compagnie Merrill Lynch (Beyrouth et Paris). En 1985, il y est nommé Vice-président et Conseiller Financier, fonction qu'il occupe jusqu'à sa nomination en 1993 au poste de Gouverneur de la BDL
Riad Salamé est Gouverneur de la Banque du Liban depuis le 1er août 1993. Il a été reconduit dans ses fonctions en 1999, 2005 et 2011.
Le Gouverneur Salamé dirige la Banque du Liban, assisté dans ses fonctions par quatre sous-gouverneurs et par le Conseil Central.

A ce titre, il préside le Conseil Central de la BDL, la Commission Bancaire Supérieure, la Commission d'enquête spéciale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et préside également depuis le conseil de l'Autorité des marchés financiers depuis son établissement en 2011.

M. Salamé est membre du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international et du Fonds monétaire arabe.
En 2012, le Gouverneur Riad Salamé a présidé les Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale à Tokyo.
L'ultime objectif de la politique monétaire de M. Salamé a toujours été de préserver la monnaie libanaise, afin d'assurer les bases d'une croissance économique et sociale continue.

Médailles et distinctions

Meilleur gouverneur de banque centrale dans le monde arabe pour l'année 1996- prix décerné par le magazine Euromoney.

Chevalier de la Légion d'Honneur- distinction attribuée par le Président français Jacques Chirac le 31 mai 1997.

Meilleur gouverneur de banque centrale pour l'année 2003 (Homme de l'année 2003)- prix décerné par le magazine Euromoney.

Meilleur gouverneur de banque centrale au Moyen-Orient pour l'année 2005- prix du magazine Euromoney pour les marchés émergents.

Meilleur Gouverneur de banque centrale au monde pour l'année 2006- prix décerné par le magazine Euromoney.

Meilleur gouverneur de banque centrale au Moyen-Orient pour l'année 2008- prix décerné par le magazine The Banker.

Prix du leadership bancaire pour l'année 2008 décerné par l'Union mondiale des banquiers arabes.

Premier Gouverneur de banque centrale arabe à sonner la cloche de la cérémonie d'ouverture de la Bourse de New York- mars 2009.

Meilleur gouverneur de banque centrale au Moyen-Orient pour l'année 2009- prix décerné par le magazine The Banker.

Officier de la Légion d'Honneur- distinction attribuée par le Président français Nicolas Sarkozy le 31 décembre 2009.

Homme de l'année 2010-prix décerné par la Chambre internationale de commerce-Liban en septembre 2010.

Un des six meilleurs gouverneurs de banque centrale au monde pour l'année 2011- Prix décerné par le magazine Global Finance.

Participation à l'ouverture de la Bourse de Londres à l'occasion de «la journée libanaise des marchés de capitaux» -novembre 2012.

Meilleur Gouverneur de banque centrale au Moyen- Orient pour l'année 2012- prix décerné par le magazine The Banker.

Meilleur Gouverneur de banque centrale arabe pour l'année 20122013--prix décerné par l'Union Internationale des Banquiers Arabes.

Plaque de Mérite à l' occasion des 50 ans de l'établissement de la Banque Centrale accordée par l'Union des Banques Arabes. Avril 2014

Christian de Boissieu

Membre du Collège, Autorité des Marchés Financiers (AMF France)

Christian de Boissieu est agrégé des facultés de droit (en économie politique) et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris. Il a été « post-doctoral fellow» à Northwestern University et à Harvard, et Visiting Scholar à la Réserve Fédérale américaine (Washington) et à l'Université du Minnesota (Minneapolis).

Il est Professeur d'économie à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) depuis 1980, et y dirige depuis cette date le 3ème cycle de « Banque et Finance ».Il est également Professeur au Collège d'Europe (Bruges). Il a aussi enseigné à l'IEP de Paris. Depuis 2011, il est Président du Conseil Scientifique du LABEX (Laboratoire d'excellence) REFI sur la régulation financière.

Il a été Président du Conseil d'Analyse Economique (CAE) auprès du Premier Ministre de 2003 à 2012. Depuis mai 2011, il est membre du Collège de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), après avoir été pendant plus de vingt ans régulateur bancaire.

Il est membre de l'Académie des Technologies et de l'Académie Royale de Belgique. En 2007 et 2010, il a été membre de la Commission Attali. En 2009, il a été nommé membre de la Commission du Grand Emprunt (Juppé-Rocard). Il est aussi Président du Conseil Franco-Britannique, et Vice-Président de l'Association pour la candidature de la France à l'Exposition Universelle de 2025.

Christian de BOISSIEU a publié de nombreux ouvrages et articles portant principalement sur la monnaie, la finance et la banque, sur les questions de politique économique et de développement, et sur l'intégration européenne. Il est commandeur de la Légion d'Honneur et titulaire d'autres décorations françaises et étrangères.

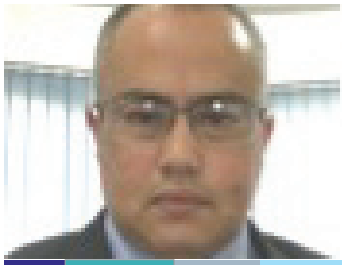

Nasser Seddiqi

Directeur des Emetteurs, Autorité Marocaine du Marché de Capitaux (AMMC), Présidence Actuelle de l'IFREFI

Directeur des Emetteurs de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), M. Seddiqi est diplômé d'expertise comptable et titulaire du DESCF préparé auprès de l'Ecole de Management de l'IAE Toulouse.
M. Seddiqi dispose d'une expérience professionnelle de plus de 17 années, notamment au sein du cabinet d'audit Grant Thornton à Paris, de Groupama Banque en tant que responsable de la maîtrise d'ouvrage financière et du Groupe de gestion d'actifs UFG,où il a accompagné plusieurs projets de croissance externe et d'optimisation des processus de production de l'information financière en qualité de Directeur comptable et financier.

En 2009, M. Seddiqi a rejoint l'AMMC où il a occupé plusieurs postes de responsabilité : Responsable des Affaires Juridiques et Comptables, Directeur Juridique, avant d'être nommé depuis octobre 2012 Directeur des Emetteurs.
M. Seddiqi est représentant de l'AMMC auprès du Conseil National de la Comptabilité, de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier et de la Commission Casablanca

Michel Prada

Président de la Fondation IFRS

Michel Prada est Président des Trustees de la Fondation IFRS. Il a été nommé à ce poste le 1er janvier 2012 pour un mandat initial de trois ans, qui a été renouvelé en 2015. Il a succédé à ce poste à M. Tommaso Padoa-Schioppa (Italie).
Fervent partisan de l'adoption par l'Europe des normes IFRS en 2005, l'actuel Président des Trustees de la Fondation IFRS a présidé la Commission des Opérations de Bourse (COB) de 1995 à 2002 puis l'Autorité des Marchés Financiers de 2003 à 2008. Pendant ces 12 années à la tête du régulateur français des marchés financiers, Michel Prada a toujours été un farouche défenseur de la protection des investisseurs et du développement de normes internationales. Durant cette période, il a été président du Comité Exécutif de l›Organisation Internationale des Commissions de Valeurs Mobilières (OICV) puis du Comité Technique de l'Organisation.

Il a aussi été un membre fondateur du Forum de stabilité financière, l'actuel Conseil de stabilité financière. C'est également sous l'impulsion de Michel Prada que l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) a été créé en juin 2002.
Michel Prada a en outre été Directeur de la Comptabilité Publique, Directeur du Budget et Président du Directoire du Crédit d'Equipement des Petites et Moyennes Entreprises (CEPME).
Outre ses fonctions à la Fondation IFRS, Michel Prada occupe également la présidence du Conseil de Normalisation des Comptes Publics en France et du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris.

Salah Essayel

Président du Conseil du Marché Financier de Tunisie (CMF)

Mr. Salah Essayel détient un Master en matière d'Expertise Comptable obtenu en 1985 de l'Institut Supérieur de Gestion et fait partie des premiers cadres employés auprès du Conseil du Marché Financier de Tunisie.
Il a occupé plusieurs fonctions au sein du CMF de Tunisie en particulier celle de Chef du Département des Enquêtes, Plaintes et Inspections.
Il est inspecteur assermenté conformément aux dispositions légales en vigueur.
Il a en 1988 commencé à travailler à la Bourse des valeurs mobilières

Mr. Essayel a pris part aux travaux préparatoires de la loi n°8949- relative à la Réorganisation du marché financier. Laquelle loi avait introduit de nouveaux concepts financiers comme l'appel public à l'épargne, la cotation en bourse, la négociation… Il a, de même, participé aux travaux d'élaboration de la loi n°94117- Portant Réorganisation du Marché Financier qui avait instauré de nouvelles institutions conformes aux normes internationales à l'instar du Conseil du Marché Financier en tant qu'autorité de régulation, la bourse des valeurs mobilières en tant société privée chargée de la gestion du marché des capitaux outre le dépositaire central des titres (Tunisie Clearing).
Il a pris part à de nombreux programmes de formation en France (auprès de l'AMF), au Canada (Bourse des valeurs de Montréal) et aux Etats-Unis d'Amérique (NYSE, SEC…).
Il est membre de plusieurs comités nationaux (Conseil National de la Comptabilité/ Comité Technique de la Privatisation/ Conseil National du Système Fiscal) et a dispensé des cours à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à Tunis.
Il a, par ailleurs, réalisé des études portant notamment sur les Stratégies de développement du marché des capitaux, l'Evaluation des actions des sociétés à l'introduction en bourse et l'imposition des titres en Tunisie.

Mircea Ursache

Vice-Président, Autorité de Supervision Financière de Roumanie (ASF)

Mircea Ursache est, depuis avril 2013, Vice-président de l'Autorité de Surveillance Financière de la Roumanie (ASF), ayant des responsabilités dans le domaine des licences, de la réglementation, de la supervision et du contrôle du marché des capitaux. Avant de rejoindre l'ASF, il était, depuis plus de 10 ans, le Président du Conseil et Directeur de la Direction World Trade Center de Bucarest et, en même temps, le représentant à l›Assemblée Générale The World Trade Center Association de New York. Sa carrière comprend d›autres positions importantes dans le domaine des finances, tels que:

Président et membre du Conseil de surveillance du Fond "Proprietatea", Vice-président de l›Autorité pour les Actifs Bancaires et Président de l›Autorité pour l›Administration des Actifs de l›Etat; Membre du Comité Interministériel de Crédit et de Cautionnement Eximbank; Président de la Restructuration économique et sociale du Comité de la Roumanie au sein du Conseil économique et social;
Membre du Comité de sélection des investisseurs pour la centrale nucléaire Cernavodă;
Membre du Conseil d›administration (2002 - 2003) de la Compagnie ASTRA Assurance-Réassurance; Membre du Conseil d›administration d'OMNIASIG; Président Conseiller de la Banque Bancorex.

Mory Soumahoro

Secrétaire Général, Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

M.Soumahoro est Economiste - Financier, spécialiste des marchés financiers avec plus d'une quinzaine d'années d'expérience professionnelle sur les marchés financiers, dans la structuration et l'arrangement d'opérations de levées de fonds (en dette et en capital), ainsi que dans la gestion de fonds d'investissement.
Diplômé de l'Université de Floride du Nord (UNF) aux USA, où il a obtenu successivement, une maîtrise en administration des affaires en 1994 et un Master of Art en économie en 1996. Il est également titulaire du diplôme CFS (Certified Fund Specialist) obtenu en mai 2008 à l' « Institute of Business and Finance » en Californie aux USA et certifié par l'Autorité de Régulation des Marchés Financiers Américain (FINRA).

Sami Saliba

Membre du Collège, l'Autorité de Régulation et de Supervision des Marchés de Capitaux (CMA)

Avant sa nomination en tant que membre du Conseil exécutif de l'Autorité des marchés financiers, M. Saliba a rempli de nombreuses responsabilités et a occupé plusieurs postes. Il a été chef de la comptabilité et du contrôle financier à la Banque de Beyrouth et des pays arabes entre 2005 et 2012, directeur du Contrôle financier et du département d'informatique et directeur général de la Banque de Beyrouth entre 1998 et 2005.

M. Saliba a également travaillé comme directeur financier pour le projet Linord entre 1995 et 1998, comme consultant administrateur à la Banque Med entre 1993 et 1995, chef du Département des études et des relations bancaires / section des investissements au Fonds monétaire arabe, à Abu Dhabi entre 1985 et 1993, et représentant inscrit auprès de Merrill Lynch international New York - Dubaï entre 1983 et 1985.
M. Saliba est titulaire d'un Master en gestion d'affaires internationales du Western New England College aux États-Unis, et d'une Licence en gestion internationale de l'Université de Lowell aux États-Unis.

Jean Riachi

Président, FFA Private Bank

Jean Riachi est le fondateur et PDG de la banque libanaise FFA Private Bank. Il est également le président de FFA Dubaï, une banque d›investissement dont le siège est au Centre Financier International de Dubaï (DIFC).

Après avoir suivi des études secondaires au Lycée Louis-Le-Grand à Paris, Jean Riachi a intégré HEC PARIS dont il a obtenu le diplôme « Grande Ecole » en 1985. De 1987 à 1990 il a été chargé de cours en mastère spécialisé de Finance à l'ESSEC.

Jean Riachi est membre du conseil d›administration de plusieurs ONG, dont la Chambre de Commerce Libano-Américaine (AMCHAM) et Human Rights Watch (comité de Beyrouth). Il est aussi président de la commission « marchés de capitaux » de l'Association des banques au Liban (ABL).

Maurice Iskandar

Directeur des Relations Internationales, Banque Libano-Française

M. Maurice Iskandar est ‹Assistant General Manager› et responsable des relations internationales à la Banque Libano-Française (BLF).
M. Iskandar supervise les activités de la BLF avec les institutions financières locales et internationales ainsi que le développement à l›étranger du Groupe BLF actuellement présent à Paris, Genève, Limassol, Abu Dhabi, Damas, Alep, Homs, Lattaquieh, Tartous, Bagdad et Lagos.
M. Iskandar est détenteur d›un ‹Bachelor's Degree› en Economie de l'Université de Irvine en Californie et un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Finance d'Entreprise de l'Université Paris Dauphine.
M. Iskandar est né en 1966, il est marié et père de trois enfants.

Alain Bifani

Directeur Général, Ministère des Finances

Directeur général, Ministère des Finances du Liban. Il est également membre du conseil d'administration de la Banque centrale du Liban, gouverneur suppléant à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) et le vice-gouverneur pour le Liban au Fonds arabe pour le développement économique et social ainsi qu'à la Banque arabe pour le développement agricole. Il a été membre du comité organisateur et responsable du comité financier du Sommet des chefs d'Etats arabes (2002 -2004), président du groupe des 24 (2002 -2003) et professeur à l'Université Saint-Joseph (1995-2002). Il a fait les mathématiques supérieures et spéciales à Louis-Le-Grand et a ensuite poursuivi ses études d'ingénieur à l'Ecole Supérieure d'Optique à Paris ; il est également diplômé de HEC, Paris.

M. Fadi Khalaf

Secrétaire Général, Union des Bourses Arabes

Secrétaire General de la Fédération des Bourses Arabes depuis 2009.
Président de la Bourse de Beyrouth pendant 10 ans de 1999 à 2009).
Conseiller en Finance et Gestion pendant ses années de séjour en France, en plus de différents postes dans le secteur bancaire Libanais durant les années 80.
Il a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère Libanais des Finances sur le projet de la loi sur les Marchés des Capitaux et l›a défendu au Parlement Libanais.
Titulaire d›un Doctorat en Economie de la Sorbonne en France, d›un DEA en Gestion des entreprises et du Diplôme d'Analyste Technique.

Me Carlos Abou Jaoude

Avocat, Abou Jaoude & Associates

Carlos Abou Jaoudé est le fondateur et associé gérant du cabinet AJA, l'un des principaux cabinets d'avocats d'affaires internationaux de la région MENA.
La force motrice du cabinet AJA repose à la fois sur la vision et l'expérience internationale de son fondateur et avocat gérant, Carlos Abou Jaoudé ainsi que l'expertise pluridisciplinaire de plus de 50 avocats dont une grande majorité détient des diplômes des plus grandes universités modiales.

Ayant exercé dans diverses juridictions tant au Liban qu'à l'étranger, Carlos Abou Jaoude a su développer une expertise notable dans un large éventail de secteurs tels que banque, finance, corporate, fusions et acquisitions, private equity, restructuration, télécommunications, Energie, médias et immobilier.

Carlos Abou Jaoudé a fait du développement de et vers l'international une priorité en transmettant à son cabinet des valeurs fondamentales indispensables afin de proposer des solutions à la fois pragmatiques et créatives à ses clients.

Titulaire d'un Master 1 en droit Français et Libanais de l'université Saint Joseph de Beyrouth et parfaitement trilingue en arabe, français et anglais, Carlos Abou Jaoudé est avocat au barreau de Beyrouth et membre actif de l'International Bar Association.

Carlos Abou Jaoudé est systématiquement classé parmi les meilleurs avocats d'affaires par la presse internationale telle que le Legal 500, Chambers & Partners et IFLR. Il est également classé par Inter Continental Finance & Law Magazine (ICFM) parmi les 100 meilleurs avocats d'Asie et parmi les 500 meilleurs avocats au monde. AJA est à son tour classé parmi les 250 meilleurs cabinets d'avocats au monde.

AUTRES INTERVENANTS

Abdelhakim Berrah

Président de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse - COSOB

M. Berrah occupait le poste de Directeur Général de l'Institut Maghrébin de l'Economie Douanière et Fiscale (IEDF) et a exercé les fonctions de Directeur de l'Institut National des Finances de 1995 à 1998 puis de Secrétaire Général de la COSOB de 1998 à 2000, avant d'être nommé cadre dirigeant, assistant du PDG de la Société Nationale d'Assurance (SAA). Il a ensuite été nommé Président Directeur Général de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX)..

Rafael Tung Nsue

Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale - COSUMAF

M. Tung Nsue est Commandeur de l'Ordre du Mérite Civil de la République de Guinée Equatoriale et Commandeur de l'Ordre du Mérite de la CEMAC. Fort de ce riche parcours dans le secteur de la finance et de la régulation bancaire, il bénéficie de la reconnaissance des hautes autorités de son pays et devient le deuxième Président de la COSUMAF.

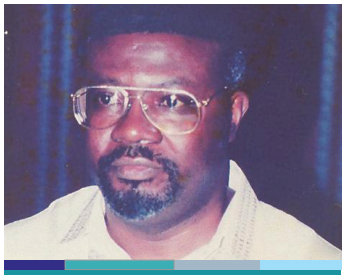

Chief T.K. Ejangue

Président de la Commission des Marchés Financiers (CMF) – Cameroun

Economiste-Financier diplômé de Wharton, a auparavant dirigé une firme de Conseil et de Recherche en Economie, Finance et Management. Particulièrement actif dans l'implémentation des réformes économiques et financières impulsées par les institutions financières internationales durant les années 90, Chief EJANGUE mettait alors à profit sa précieuse expérience acquise précédemment dans les secteurs de l'industrie et de la finance où il fut Directeur Financier de la SNI, le gestionnaire des investissements étatiques dans le secteur productif, puis Directeur Général de Camsuco, alors leader dans l'agro-industrie en Afrique Centrale. Enseignant en Finance et Economie à ses heures, Chief EJANGUE est également Chef Coutumier de Bonasama, un village de Douala.

Jeremias António da Cruz Pereira

Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

Né le 15 février 1959, Monsieur Jeremias António da Cruz Pereira, de nationalité Bissau Guinéenne, est Economiste de formation.
Il a occupé successivement les postes de Directeur Général du budget, de Directeur Général de la Conjoncture, Prévision et Relations Extérieures au Ministère des Finances de la Guinée-Bissau.

sponsorisé par

Bank Audi

BANQUE LIBANO-FRANÇAISE
Partenaire de vos ambitions

FFA Private Bank s.a.l.

Capital Markets Authority

Beirut Central District
Riad El- Solh Street
Building 87
P.O. Box 5358
Tel: +961 1 987 250